

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 juin 2009 relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Du 20 octobre 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 juin 2009 relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Du 20 octobre 2010

NOR D E F H 1 0 2 7 0 0 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 29 juin 2009 (JO n° 161 du 14 juillet 2009 ; texte n° 38 ; signalé au BOC 29/2009 ; BOEM 810.2.2) modifié.

Référence de publication : JO n° 253 du 30 octobre 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 51/2010.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement, notamment les articles 8 et 13 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe de l'arrêté du 29 juin 2009 susvisé est modifiée comme suit : entre le sixième et le septième alinéa est inséré l'alinéa suivant : « - hydrographie et océanographie ; ».

Art. 2. Le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur à partir des concours organisés au titre de l'année 2011.

Fait à Paris, le 20 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. ROUDIÈRE.